

***Petit traité  
de sylviculture  
pour gens pressés***

***Ou combattre  
les idées fausses  
sur la forêt en Corrèze...***



***Depuis un peu plus de cinquante ans, le massif forestier corrézien s'est particulièrement développé, occupant une surface qui peut réjouir certains, porter ombrage ou inquiéter d'autres.***

***Pour la plus grande majorité des corréziens, cette forêt reste une valeur ignorée, sur laquelle plane de nombreuses idées fausses.***

***Cette brochure n'a que le but d'expliquer le rôle du forestier de cette région, celui "d'imiter la nature, hâter son œuvre".***

## **Vous avez dit "Forêt Corrézienne"?**

Notre département n'est pas une région historiquement forestière. En 1900, la forêt n'occupait plus que 25 % de la surface du territoire ; aujourd'hui, elle en couvre un peu plus de 45 %, c'est-à-dire plus que l'agriculture.

En Corrèze, la majeure partie de la forêt occupe les plateaux et la montagne du nord-est du département au dessus de 500 mètres d'altitude.

Cet accroissement est essentiellement la conséquence de la déprise agricole dans les terres froides et pauvres de nos montagnes. L'émigration, temporaire puis définitive, a toujours existé à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. L'action de quelques hommes et nous pensons, bien sûr, à Marius Vazeilles, a fortement contribué à convaincre de nombreux agriculteurs à planter leurs écarts, puis leurs héritiers ont converti leurs parcelles délaissées en plantations résineuses. Les autres parcelles délaissées par l'agriculture se sont progressivement boisées naturellement en feuillus. La contrepartie de ce récent développement est l'absence de culture forestière pour la plus grande partie de la population.

Cela peut expliquer le peu d'intérêt de nos élus, en général, pour la richesse que la forêt représente et les emplois qu'elle génère. Trop souvent notre forêt n'est représentée que comme une menace pour l'agriculture à la recherche aujourd'hui de surfaces, ou comme l'origine de dégâts sur les routes communales.

## **Vous venez de parler de plantations résineuses. Pourquoi résineuses?**

Les propriétaires y ont été fortement incité par les aides de l'Etat, - rappelons que ces aides ont été distribuées par l'intermédiaire du Fonds Forestier National (FFN) alimenté par une taxe sur le bois commercialisé- Etat qui était pressé, dans le cadre de la reconstruction après chacune des deux guerres mondiales, d'obtenir rapidement une matière première de qualité, bon marché et à court cycle de production. Dans nos paysages nous retrouvons les effets des époques successives : le pin sylvestre dans les années 30-50, l'épicéa de 1950 à 1970, le douglas depuis lors. Le résultat ne fut pas toujours au rendez-vous car les essences n'étaient pas toujours en bonne place. Mais le processus d'enrésinement était engagé ; au fil des ans, la recherche sylvicole permit d'améliorer les résultats.

## Mais pourquoi ne pas avoir planté, aussi, des essences locales?

Soyons clairs ! Les essences locales de nos montagnes ne sont pas nombreuses et d'une valeur d'avenir très incertaine :

↳ Le chêne et le châtaignier ont l'inconvénient majeur de geler au dessus de 500 mètres d'altitude. Ils n'ont donc qu'une faible valeur d'avenir pour le propriétaire, car ils ne feront jamais, dans de telles conditions climatiques, du bois de qualité.

↳ Le hêtre est une essence difficile à installer par plantation car elle nécessite de l'ombre pour démarrer. Toutefois, il existe encore quelques belles hêtraies qu'il faut essayer de mettre en valeur en profiter de leurs semis pour accroître leur surface. Ce ne peut être effectué sur une grande échelle.

↳ Le bouleau et le pin sylvestre donnent une certaine gracilité à nos paysages mais leurs bois sont de faibles qualités et de faibles revenus.

Les essences dites locales sont un ornement complémentaire de nos paysages, elles ne sont pas des sources de revenus suffisantes pour qu'un propriétaire y consacre des investissements importants. A fortiori, ce ne sont pas elles qui tirent l'économie de la filière bois de notre département et font tourner nos scieries!

## Donc vous êtes en train d'énrésiner tout le pays!

Nous sommes encore loin du compte, le dernier inventaire forestier national de 2003 montre que, sur l'ensemble de la Corrèze, les feuillus représentent 60% de la surface boisée avec une nette prédominance du chêne pédonculé. Il faut faire cependant le constat que, sur les plateaux et la montagne, notre forêt feuillue provient essentiellement de taillis datant le plus souvent de la dernière guerre, voire avant ; jusqu'à maintenant guère négociables, si ce n'est pour l'industrie papetière ou de trituration pour laquelle le produit a une valeur proche de zéro, ces taillis sont difficilement améliorables et leur valeur d'avenir minime. Il n'est donc pas étonnant de constater que cette forêt feuillue n'a guère évolué jusqu'au développement actuel du bois-énergie qui lui ouvre des perspectives nouvelles puisqu'il va, peut-être, être possible d'améliorer ou de couper une partie de ces taillis pour en faire de la plaquette forestière. Ce développement sera plus ou moins important selon le prix qui sera proposé au propriétaire et qui justifiera qu'il s'y engage.

## Oui, bon, je veux bien, mais vous ne pouvez pas nier que vos plantations de douglas envahissent tous nos paysages!

Cette invasion, comme vous dites, est très relative, car, au sein des 40 % de surfaces enrésinées, le douglas ne représente actuellement que 13 %, le pin sylvestre 11 % et l'épicéa 9 %. Certes, depuis la tempête de 1999, les forestiers de la Haute Corrèze marquent une nette prédilection pour la plantation de douglas, en remplacement de l'épicéa qui a montré sa vulnérabilité en se cassant sous l'effet du vent et en développant, postérieurement, des taux de mortalité importants dus à des attaques de scolytes.

### Alors, le douglas! Pourquoi le douglas?

D'abord, il faut bien se convaincre que personne n'oblige un propriétaire forestier à planter du douglas ; s'il le fait, c'est qu'il a de bonnes raisons, en voici quelques unes :

1. Au contraire de l'épicéa qui ne se plaisait guère dans bien des stations où il fut planté, le douglas est parfaitement en situation dans la majeure partie des sites de nos plateaux et de nos montagnes, que ce soit sur les crêtes ou sur les versants, même sur des sols relativement pauvres. Il n'y a que dans des terres mouilleuses, des fonds de vallée où on doit lui préférer le mélèze ou le sapin de Vancouver (grandis).
2. Il démarre rapidement et ne nécessite donc qu'un minimum de dégagements, tout comme le mélèze.
3. On ne lui connaît actuellement aucun risque sanitaire si ce n'est celui du rougissement quand l'hiver se mêle d'être sec mais ensoleillé, rougissement qui peut entraîner la mort jusqu'à l'âge d'une dizaine d'années.
4. Sa forte croissance (15 à 18 m<sup>3</sup>/ha/an) permet de planifier un cycle de 50 à 60 ans pour la production de bois de qualité, moyennant une sylviculture dynamique.
5. Les qualités de résistance et de durabilité extérieure, incomparables, sont reconnues ce qui lui confère un prix à la vente qui dépasse d'environ 30 % celui d'autres essences résineuses. Dans le cadre du développement de la politique de la construction bois, c'est l'essence de référence, avec le mélèze.
6. Enfin c'est une essence qui s'essaime très bien et qui peut être à l'origine d'une régénération naturelle abondante. De nombreux propriétaires s'y essaient et, compte tenu du coût de plantation, il y a tout lieu de croire qu'ils y trouveront leur intérêt.

## **Bon, alors pour vous, le douglas, c'est la réponse universelle?**

Tout de suite, les extrêmes ! Le douglas est une chance pour notre département car il est parfaitement adapté dans la plupart des stations de nos plateaux et de notre montagne. C'est une chance parce que l'industrie a reconnu la qualité de son bois et qu'elle est actuellement en train d'équiper notre massif de production d'unités d'exploitation de plus en plus importantes : les scieries Piveteau et Arbos à Egletons augmentent de 20 à 30% leur capacité de traitement, Creuse Sciage s'installe à Meymac avec une capacité de 50.000 m<sup>3</sup> par an. Ces agrandissements ou implantations ne sont possibles que si les investisseurs ont la certitude que la production de la forêt est assurée. Nous avons atteint un tel seuil propre à les rassurer sur l'avenir ; l'étude des statistiques montrent en outre que notre département va devenir le plus important producteur de douglas pour les 20 années à venir avec un échelonnement des âges remarquablement équilibré, ce qui n'est pas le cas pour le Morvan, autre région de production importante.

Ceci étant, c'est vrai que le douglas est l'essence plantée actuellement dans 80% des cas, suivie ensuite par le mélèze qui rend nos automnes colorés, à égalité avec le chêne rouge, une nouvelle essence dans nos campagnes. N'oublions pas le sapin de Vancouver (grandis) qui, dans un terrain qui lui convient, peut atteindre des rendements très importants ; et puis, n'éliminons pas complètement notre bon vieil épicéa à condition de l'implanter dans une situation qui lui est adaptée.

Mais planter est une chose, entretenir les plantations en est une autre.

## **Ah, bon! Il faut entretenir aussi!**

Je voudrais signaler qu'en effet l'activité forestière est largement méconnue dans notre région parce que notre culture forestière est neuve et que les atouts de la forêt ne sont pas encore rentrés dans la conscience de la population. Pour elle, la forêt pousse toute seule, il n'y a qu'à laisser faire la nature ! Mais pour obtenir des arbres de qualité, quelque soit l'essence, il y faut du travail !

Tout d'abord, il faut planter les arbres, le plus souvent suivant des espacements de 3,5 mètres entre les lignes et de 3 mètres dans les colonnes, c'est-à-dire entre 1000 et 1200 plants à l'hectare. Il est préférable d'avoir au préalable effectué une préparation du terrain pour le désencombrer de tous les résidus de coupe précédente ou du taillis que la plantation remplace.

Ces plants sont livrés à la concurrence de la végétation adventice, ronces, genêts, fougères, rejets de noisetiers ou de bouleaux, dont il faudra les protéger à intervalles réguliers, jusqu'à ce que les plants aient acquis suffisamment de vigueur pour ne plus en être gênés. Nous pouvons avoir ainsi à effectuer deux ou trois interventions de dégagement dans les dix premières années.

## Oui, mais ensuite, après les dégagements, le forestier est tranquille!

Détrompez-vous! Ensuite, suivant l'essence, la sylviculture peut avoir une intensité plus ou moins importante. Elle consiste à maintenir toujours un espace entre la ramure des arbres pour favoriser la croissance de leur tronc donc de leur volume individuel. Au fur et à mesure de leur croissance, nous serons amenés à éliminer des tiges pour que les houppiers ne se gênent pas. En ce qui concerne le douglas ou le mélèze, le schéma est à peu près le suivant :

Vers l'âge de dix ou douze ans, on procède à une double intervention :

- \* un dépressage, qui consiste à couper environ 1/3 des tiges qui seront laissés sur place car non encore négociables, ainsi que prévoir les cloisonnements qui permettront ultérieurement aux machines de pénétrer dans les parcelles sans faire de dégâts sur les troncs

- \* un élagage sur 2 mètres de hauteur des 750 tiges restantes, ceci pour permettre une meilleure visibilité dans la parcelle, faciliter la pénétration et les travaux ultérieurs, ainsi que débiter une production de bois sans nœuds.

Entre 16 et 20 ans, on sélectionne déjà les 200 à 250 arbres d'avenir qui seront ceux que nous conserverons jusqu'à la coupe finale. Sur ceux-ci, nous pourrons effectuer un élagage sur une hauteur de six mètres pour produire une bille de bois sans nœud puis à échéance régulière, tous les 6 à 8 ans, prélever un certain nombre de pieds pour favoriser la croissance des arbres d'avenir sélectionnés.

## Attendez! Je ne comprends pas! Pourquoi planter 1100 plants, si vous n'en voulez, en fin de compte, que 250!

Je m'attendais à votre question ! Sans aller à ce degré extrême de ne planter que 250 plants à l'hectare, des tests de plantation à grande distance ont été effectués. Un certain nombre d'inconvénients ont pu y être constatés :

- ↳ tout d'abord, la nature a ses lois et mêmes sélectionnés avec soin, les plants ne vont pas se développer tous avec la même homogénéité : il y aura des tordus, des rachitiques, des tiges à têtes multiples. Ceux-là ne deviendront jamais arbres d'avenir.

- ↳ d'autre part, pour se développer harmonieusement, les arbres ont besoin d'un certain gainage pour les inciter à pousser vers le haut sans pour autant trop s'épanouir en largeur au risque de créer des grosses branches préjudiciable à leur qualité.

A l'expérience, 1100 plants par hectare est estimé actuellement le meilleur compromis !

## **Si je comprends bien, le forestier intervient fréquemment dans ses parcelles forestières!**

Exactement ! Tous les huit à dix ans ! Le forestier est, de fait, le jardinier de nos forêts !

Ceci veut dire que la gestion forestière exige de la part du propriétaire un certain nombre de connaissances et de savoir-faire, ainsi que beaucoup de temps pour bien connaître les capacités de chacune de ses parcelles forestières.

Cela veut dire aussi que la forêt génère de nombreux emplois directs : pépiniéristes, ouvriers exploitants, bûcherons, débardeurs, conducteurs de machines d'abattage, transporteurs... tous emplois qui favorisent, au même titre que l'agriculture, le maillage humain de nos campagnes.

A cela, il faut ajouter le personnel des coopératives forestières qui sont au nombre de trois en Corrèze, ainsi que celui des experts, sans oublier les enseignants et les élèves des Ecoles forestières de Meymac et de Neuvic.

La filière bois, globalement, en tenant compte des entreprises de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, compte aujourd'hui, en Corrèze, 3.500 emplois ce qui en fait le deuxième secteur d'emplois du département après l'agriculture.

## **Bon, mais avouez que vos coupes rases ne sont pas du meilleur effet dans le paysage!**

Je vous concède que la coupe rase n'est pas ce qu'il y a de plus beau, mais nous ne savons pas encore aujourd'hui nous en passer. Les épicéas se régénèrent très peu dans nos stations et il faut attendre la maturité des douglas pour espérer bénéficier d'une régénération naturelle au même titre que le mélèze ou le grandis. Encore faut-il préparer cette régénération par une sylviculture adaptée : entre 5 ou 6 ans avant la coupe rase, alors que nous n'avons plus que 100 à 150 pieds à l'hectare, il faut nettoyer le sol et le griffer pour favoriser l'ensemencement. Celui-ci est le plus souvent extrêmement prolifique avec de dix à cent mille plants à l'hectare ! L'abattage et le débardage des semenciers en éliminent un certain nombre mais il en reste tellement qu'il y a lieu très rapidement d'éliminer les 9/10<sup>ème</sup> à la débrouailleuse en effectuant dès ce moment-là un premier tri pour conserver les mieux venants. Ainsi, après la coupe, nous n'observerons plus ces surfaces dénudées car les plants y seront déjà implantés. Ceci n'est qu'une première étape car il est certain que l'objectif de tout forestier est d'arriver à créer une futaie irrégulière, c'est à dire une forêt avec des arbres d'âges différents. Le rôle du forestier est alors de contrôler cet échelonnement avec une répartition d'arbres jeunes, moins jeunes et anciens. C'est une gestion beaucoup plus fine que celle qui consiste à planter, éclaircir et couper, mais elle a l'énorme avantage une fois que l'échelonnement des âges est acquis de permettre des coupes périodiques et des revenus beaucoup plus échelonnés eux-mêmes. Ceci étant dit, il faudra encore de nombreuses années pour que nous commençons à voir poindre ce type de futaie.

## **Il n'empêche, les propriétaires forestiers bénéficient de conditions fiscales très avantageuses!**

La forêt bénéficie, il est vrai de conditions fiscales particulières, ce qui n'est pas la même chose qu'"avantageuses"! La longueur du cycle de production est une caractéristique essentielle de la gestion forestière, elle explique la nécessité où s'est trouvé le législateur d'imaginer des dispositions spécifiques en matière fiscale.

La forêt est la source d'une activité tout à fait particulière : pensez que lorsqu'un forestier plante un arbre, il espère ne commencer à en avoir un revenu qu'au bout de 25 à 30 ans et réaliser son bénéfice qu'au bout de 50 à 80 ans ! Nous retrouvons cette notion de délais dans les dispositions spécifiques en matière fiscale.

↳ Pour les successions et l'ISF, la prise en compte du quart de la valeur d'estimation correspond à la valeur du fonds, du terrain.

↳ Les exonérations trentenaires des impôts fonciers couvrent la période où le produit est coûteux pour le propriétaire ou n'a aucune valeur sur le marché. Rappelons que dans ce domaine les communes ne sont pas pénalisées par ces exonérations car elles sont compensées intégralement par l'Etat!

Croyez bien que, par les temps qui courent, si le législateur avait pu discerner une quelconque marque d'avantage, il n'aurait pas manqué d'y mettre un terme!

## **Qu'en est-il alors de l'intérêt de la forêt pour la biodiversité?**

Je ne crains pas de dire que l'espace forestier est le dernier espace qui préserve au mieux la biodiversité. Les forêts sont écologiquement plus riches que les zones de culture ou les prairies naturelles et ne sont dépassées pour cet aspect que par les zones humides qui, par elles-mêmes, sont de peu d'intérêt pour la forêt.

De plus, contrairement aux idées reçues, soulignons que l'impact écologique du résineux est faible. Le douglas, en particulier, acidifie les sols beaucoup moins que la lande de bruyère ou que le hêtre.

Le gibier, en tout cas, semble y trouver un abri à sa convenance car il y prolifère considérablement !

## **C'est un fait que depuis quelques années, nous pouvons y observer de nombreux gibiers!**

Effectivement, nos bois sont parcourus par de très nombreux gibiers en particulier des cervidés, chevreuils et cerfs. Leur prolifération n'est pas sans inquiéter de nombreux forestiers qui ont investi du temps et de l'argent pour planter des parcelles et qui ont le désagrément d'observer sur leurs jeunes plants la trace de la dent du chevreuil. Dans la plupart des cas, les dégâts de chevreuil, s'ils ne remettent pas en cause la totalité d'une plantation, provoquent des trouées et des malformations irrémédiables.

La prolifération du cerf est un phénomène, à terme, bien plus dangereux car un cerf s'attaque aussi bien à de jeunes plants qu'à des arbres d'une quinzaine d'années qu'il épluche totalement. Certains secteurs sont de véritables "foyers de contamination", dans lesquels il n'est plus envisageable de mener une quelconque sylviculture. Il en est ainsi dans la commune de Saint Etienne Aux Clos, à l'est d'Ussel, dans celle de Marcillac la Croisille, au sud d'Egletons, mais nous constatons également une explosion des effectifs dans la commune de Lamazière Basse, ainsi que dans celle de Sornac.

Nous déplorons l'orientation actuelle de la Fédération des Chasseurs qui, sur ce sujet, constate avec satisfaction que l'aire d'implantation de ces grands cervidés s'élargit constamment au fil des ans et que, bientôt, tout porteur de permis de chasse pourra avoir dans sa ligne de mire son cerf où qu'il soit dans le département !

Nous aimerions un peu plus de raison et une réelle politique de régulation du cheptel. Il est d'ailleurs étonnant de ne pas entendre, sur ce sujet, les écologistes nous accompagner dans notre démarche, car le cerf est un redoutable concurrent pour le maintien de la biodiversité et du développement durable.

## **Justement, on parle beaucoup de développement durable, comment est-il assuré pour la forêt?**

La forêt française, d'une manière générale, s'inscrit dans le respect des critères de Kyoto, ainsi que dans ceux définis par la conférence interministérielle sur la protection des forêts en Europe qui s'est déroulée en 1998 à Lisbonne. C'est dans cette perspective que les forestiers européens ont pris l'initiative de créer un système de certification (PEFC). Cet organisme international vise à mettre en place un processus vertueux de promotion de la gestion durable et d'amélioration de la politique forestière, liant tous les acteurs de la filière forestière du producteur jusqu'aux usagers, via les industriels.

La marque PEFC est en passe de s'imposer aussi bien dans les commandes de l'Etat que dans les rayons des chaînes de bricolage. Tous les propriétaires corréziens n'y ont pas encore adhéré car ce doit être un acte volontaire mais ils y sont fortement incités à chaque fois qu'ils ont du bois à mettre sur le marché.

Je rappellerai en outre que, depuis 1983, tout propriétaire forestier de plus de 25 hectares d'un seul tenant est tenu de rédiger un plan simple de gestion. Cette obligation vise à s'assurer que le propriétaire gère sa forêt selon des critères de bonne gestion mais lui fait également le devoir de conserver l'état boisé de son bien.

Vous voyez que, entre la loi et la certification, la forêt est assurée de perdurer.

## **Puisque nous en sommes sur ce chapitre, qu'en est-il du rapport entre la forêt et l'eau?**

Vous le savez bien, notre montagne est souvent comparée à un château d'eau qui alimente aussi bien le bassin de la Garonne que celui de la Loire. Il est avéré que la forêt est le meilleur "filtre à eau" et aussi le plus économique. De façon générale, la foresterie n'utilise de pesticide que de façon exceptionnelle. Le couvert forestier a l'avantage de jouer un rôle tampon : on constate que les eaux issues de la forêt après lessivage ou ruissellement sont généralement moins acides que les eaux de pluie elles-mêmes.

Certaines villes ont bien compris cet enjeu : Munich comme Saint Etienne se sont rendus maîtres de la gestion du bassin versant de leur eau. La forêt y est prédominante. L'une et l'autre communauté ont constaté que les eaux issues de captages installés dans les zones forestières sont les plus pures pour des coûts infiniment moindres.

Dans notre région, les périmètres de captage ont été ou sont en cours d'étude. Ces périmètres n'empêchent pas une exploitation raisonnée de la forêt. Bien sûr, des contraintes particulières doivent être respectées en terme d'exploitation, contraintes qui ont un coût dont il faut regretter l'inéquité puisque le forestier est seul à le supporter. Or nos interlocuteurs de la gestion départementale de l'eau se refusent à le considérer.

Nous avons, par ailleurs des exemples où une négociation raisonnée entre propriétaire et Agence de l'eau peut aboutir à des compromis sylvicoles ainsi qu'à des aménagements de voiries de desserte qui sont profitables aux deux parties.

## Je pense que, comme tout le monde, vous avez des craintes quant à l'évolution du climat?

Cette évolution nous touche évidemment au premier chef, c'est même un élément qui trouble énormément le travail du forestier. La problématique de ce dernier est déjà compliquée par l'obligation qu'il a de raisonner sur l'échelle de la longue durée avec des paramètres de station variables : la température, le niveau de précipitation, la nature du sol, sa capacité à stocker l'eau, sa pente et son exposition. Sur des cycles de production de 50 à 60 ans, le réchauffement climatique, avec ses incertitudes, ajoute une inconnue supplémentaire.

Dans ce réchauffement, tout n'est pas actuellement négatif :

↳ l'augmentation du niveau de CO<sub>2</sub> dans l'air augmente la capacité de photosynthèse et donc la croissance des arbres.

↳ la hausse de température induit un allongement de la durée de la saison de végétation d'où un gain de productivité.

A contrario, à terme, la diminution des précipitations en période estivale diminue cette production et augmente les risques d'incendie.

En matière sanitaire, les risques vont augmenter, en particulier en raison de l'absence de gel en hiver qui limitait jusqu'à maintenant la prolifération d'insectes et de champignons ravageurs.

Nous avons actuellement l'expérience du scolyte de l'épicéa.

## En somme, pour le forestier, les effets contraires du réchauffement climatique vont s'annuler?

C'est plus compliqué que cela ! En l'état actuel de nos connaissances, qui restent, il faut le dire, assez floues, avec une augmentation de 2°C de température, nous risquons un dépérissement progressif d'essences qui n'auront plus, sur place, les conditions de leur développement. Depuis les sécheresses des années 1976 et de 2003, on peut déjà constater le dépérissement d'épicéas, de chênes et même de hêtres dans des stations qui ne leur conviennent pas. Ce phénomène a toute chance de se généraliser !

## Alors! Que faire?

Compte tenu de l'évolution climatique, le forestier va devoir surveiller avec beaucoup plus d'attention l'état de ses peuplements, et en particulier les signes de dépérissement, les descentes de cimes ou la chute précoce des feuilles. En fonction de l'essence, de la station, de la présence de ces signes, notre sylviculture doit évoluer, à terme, selon plusieurs options :

- ↳ raccourcir l'âge d'exploitabilité pour diminuer les risques
- ↳ s'orienter vers la futaie claire, régulière ou irrégulière, pour diminuer la consommation d'eau et la sensibilité au vent
- ↳ favoriser les mélanges d'essences et les unités de gestion de tailles moyennes (3 à 5 hectares) pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

## Attendez, je m'inquiète! Vous nous prédisez, à terme, dans nos régions, la disparition du chêne, du hêtre, de l'épicéa, quel mélange d'essences reste-t-il?

D'abord, il ne faut pas se précipiter. L'heure n'est encore qu'à la concertation et à l'étude.

A cet effet, la profession a mis en place depuis 2004 des observatoires des écosystèmes forestiers qui visent à mieux connaître le milieu forestier en regard des changements climatiques en y incorporant le maximum d'indicateurs. Nos itinéraires sylvicoles y seront analysés.

Par ailleurs, des groupes de référence se sont formés pour analyser l'adaptation d'essences exotiques comme le cèdre de l'Atlas par le CRPF Midi-Pyrénées, le chêne rouge d'Amérique par celui du Limousin.

Le recensement d'essences rares mais intéressantes par leur résistance à la sécheresse est également effectué.

Le conseil que nous donnons aujourd'hui est de ne planter que des essences qui sont parfaitement adaptées à la région et aux conditions de la station. Cela nous donne encore une gamme de produits assez large : le douglas, bien sûr, dont nous avons déjà souligné la très large capacité d'adaptation, le mélèze et le sapin de Nordman, mieux connu comme sapin de Noël.

Pour les feuillus, nous parlons sans nuance du chêne, mais il y a lieu de différencier le chêne pédonculé qui est menacé à terme de disparition car très gourmand en eau et le chêne sessile beaucoup plus sobre. Cette variété est peu présente dans notre secteur du Massif Central, c'est peut être elle qu'il faut introduire en substitution.

D'autres feuillus dits précieux peuvent être employés comme le chêne rouge, le frêne voire l'érable sycomore.

Vous voyez que dans cette perspective il va falloir correctement analyser la résistance à la sécheresse de nos essences locales car leur régénération et à fortiori leur plantation peut être tout à fait discutable.

## Alors, le mot de la fin!

Il faut rendre hommage à nos parents et à nos grands parents d'avoir constitué ce massif forestier important et riche de potentialités. Bien souvent nous entendons qu'il serait aujourd'hui une menace pour l'extension de l'agriculture qui a besoin d'espaces. La forêt n'a pris la place de personne, elle a comblé l'espace laissé vacant pendant quelques cinquante ans par l'agriculture qui ne nourrissait plus son homme. La forêt, pendant cette période, a répondu à une attente et remplacé des friches par une nature organisée, économiquement viable!

Aujourd'hui, la forêt corrézienne est une réalité, elle participe largement, par tous les emplois qu'elle génère, au maillage de la population rurale, et s'honore d'être le deuxième secteur d'activités après l'agriculture.

La productivité de son massif résineux est remarquable. La sylviculture qui le concerne doit intégrer maintenant la régénération naturelle et la futaie irrégulière pour des raisons d'environnement mais aussi pour des coûts de plantation.

Les peuplements feuillus, peu mis en valeur, doivent faire l'objet de la même volonté d'amélioration en profitant du développement probable du bois énergie qui rendra possible financièrement des opérations actuellement inenvisageables.

### **SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DE CORREZE**

Chambre d'Agriculture  
Immeuble Consulaire – 19200 USSEL  
Président : Marc d'Ussel – 06 89 51 68 85  
Secrétaire : Bernard Feigneux – 05 55 72 11 40  
Trésorier : Erik Nyman – 05 55 28 00 01

### **ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES**

#### **GDF Millevaches**

Place des Porots – 19250 MEYMAC

#### **ADAF Dordogne Ventadour**

Chambre d'Agriculture Av. de la Résistance 19200 USSEL

#### **AFOXA**

CRPF

Le Puy Pinçon – 19000 TULLE

### **CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE (CRPF)**

Bureau de la Corrèze  
Le Puy Pinçon – 19000 TULLE  
05 55 21 55 84

### **FORMATION A LA GESTION FORESTIERE (FOGEFOR)**

CRPF Limousin  
SAFRAN  
2 avenue G. Guingouin  
CS 80912 – 87017 LIMOGES Cedex 1